

Termes de référence

Table des matières

I- Contexte et justification	2
II- Objectif et résultats attendus	6
III- Produits attendus /livrables.....	6
IV- Méthodologie.....	7
V- Mission / mandat et tâches des chercheurs (euses)	9
VI- Profil des chercheurs (euses).....	9
VII- Pièces constitutives du dossier	10
VIII- Les parties prenantes et synergie	10
IX- Lieu, durée et période de la mission (calendrier indicatif/ chronogramme).....	10
X- Suivi et supervision	11
XI- Financement.....	11
XII- Grille d'évaluation des candidatures (personnes ressources/chercheurs)	11

I- Contexte et justification

En 2016, le Gouvernement a réalisé la première évaluation de son Système national d'intégrité (SNI), avec l'appui technique de Transparency International (TI) en partenariat avec le consortium ALCRER – Social Watch Bénin, et le soutien financier de l'Union européenne. Cette évaluation a consisté en l'examen holistique de la solidité d'un ensemble de treize (13) institutions (appelées piliers) dans leur capacité (ressources, indépendance), leur gouvernance (intégrité, transparence et redevabilité) et leur rôle pour garantir une société où les pratiques de corruption sont l'exception et non la règle.

Le rapport d'évaluation publié en août 2016 est assorti d'un plan d'actions et de réformes ainsi qu'un mécanisme de suivi des progrès de la lutte contre la corruption au Bénin. Le gouvernement a adopté le rapport et ses recommandations en séance du Conseil des Ministres du 30 novembre 2016 et créé un dispositif institutionnel par arrêté interministériel du 04 avril 2017. Cet arrêté a mis en place un Comité de pilotage, un Comité exécutif interministériel et des Points focaux dans une trentaine de ministères et institutions, piliers de l'intégrité nationale. Ces points focaux chargés de veiller à la mise en œuvre des recommandations du SNI ont été dotés de plans sectoriels de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption pour la période 2016-2020.

Les instances de pilotage ont recommandé la prise en compte des collectivités locales comme le quatorzième pilier du SNI béninois. Toutefois la particularité des collectivités locales dans le monde est telle que Transparency International a développé l'outil d'évaluation spécifique au Système Local d'Intégrité (SIL/SLI).

C'est dans ce contexte, qu'avec l'appui financier de la Coopération suisse le Programme d'Appui à la Lutte contre l'Impunité et au Renforcement de l'État de Droit (PALIREDD) mis en œuvre par Transparency International et Social Watch Bénin entend réaliser une expérience pilote de SIL/SLI.

La lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance sont une préoccupation majeure du gouvernement béninois pour arriver à une gestion efficace et transparente des affaires publiques. Ainsi le gouvernement a pris des mesures visant à renforcer le dispositif légal et institutionnel de la lutte contre la corruption.

Malgré cette volonté politique, le Bénin reste tout de même avec un Indice de Perception de la Corruption (IPC) en deçà de la moyenne.

Depuis le début de l'expérience de la décentralisation en 2003, il y a eu une tendance croissante de transfert de compétences et de ressources du niveau central vers les administrations locales. Par conséquent, les administrations locales ont un plus grand pouvoir de prise de décisions, de mise en œuvre et de tutelle. Les problèmes et défis liés à la corruption semblent aussi être transférés aux communes. La réalité est que la corruption est un problème à tous les niveaux des affaires publiques. Tant les élus que les fonctionnaires font face à l'exigence de séparer leurs responsabilités publiques d'intérêts privés. Au niveau local, cela est exacerbé par le fait que les élus ou fonctionnaires ont parfois des intérêts personnels qui semblent plus importants et liés aux liens de famille, d'amitié et d'affaires qui peuvent influencer les prises de décisions. De plus, la rémunération dans l'administration locale est, dans de nombreux cas, inférieure par rapport à l'administration nationale et les institutions qui sont conçues pour tenir les élus et fonctionnaires redevables au niveau local ne sont pas toujours adéquates pour exécuter leurs fonctions et maintenir l'intégrité du secteur public.

Un système local d'intégrité fonctionnel pourrait jouer un rôle important en réduisant au mieux les possibilités de corruption au niveau local.

Un système local d'intégrité typique comprend un ensemble d'acteurs fondamentaux que l'on retrouve dans la plupart des configurations de la collectivité locale, à savoir : le Conseil municipal (Assemblée locale), un maire ou conseiller municipal (exécutif), l'administration municipale, les partis politiques, les tribunaux locaux (pouvoir judiciaire) et la police. Il comprend également un ensemble de fonctions de contrôle et de redevabilité qui doivent être effectuées afin de s'assurer que le système local d'intégrité est efficace.

Transparency International a développé l'outil d'évaluation de système local d'intégrité (SLI) pour: (i) évaluer l'existence et l'efficacité des procédures et mécanismes visant à promouvoir la transparence, la redevabilité et l'intégrité afin de lutter contre la corruption au niveau local, (ii) fournir des recommandations sur les axes de réforme et (iii) élaborer un plan de mesures de suivi pour renforcer l'intégrité locale en collaboration avec les

principales parties prenantes. Lorsqu'il est utilisé à plusieurs reprises, l'outil SIL/SLI permet de suivre et évaluer les progrès du système d'intégrité locale au fil du temps. Ainsi :

- L'outil SIL /SLI vise à établir un processus d'amélioration continu au niveau local à travers un engagement à long terme avec les principales parties prenantes.
- L'outil SIL/SLI évalue la gouvernance interne et la capacité de chacun des principaux acteurs des collectivités locales et leur rôle dans la promotion de l'intégrité du système dans son ensemble. Il évalue également la capacité et l'efficacité de chacune des fonctions de contrôle et de redevabilité.
- L'outil SIL/SLI vise à procéder à une évaluation approfondie d'un petit nombre d'unités de collectivités locales dans un pays donné (entre 1 et 5 selon le contexte et les ressources). Il n'est pas conçu pour comparer l'état d'intégrité de toutes les collectivités locales (ou la majorité) dans un pays.

Compte tenu de la diversité des paramètres de la gouvernance locale à travers le monde, l'outil SLI met fortement l'accent sur la flexibilité et l'adaptabilité à des contextes et des structures de gouvernance locale différents. Dans de nombreuses localités, par exemple, on observe une séparation limitée des différents pouvoirs au sein de la collectivité locale et différents niveaux d'autonomie vis - à- vis des échelons supérieurs de gouvernement. En conséquence, les rôles et responsabilités des acteurs principaux, y compris les fonctions de contrôle et de redevabilité, peuvent varier considérablement d'un endroit à un autre. Le cadre d'évaluation de SIL/SLI peut ainsi être adapté pour tenir compte de ces différences locales.

L'évaluation adopte une approche descriptive et analytique des objectifs applicables en décrivant tous les aspects de l'environnement de travail des collectivités locales (environnement juridique et institutionnel, exécutif et politique). Les indicateurs de l'évaluation sont ensuite appliqués à la collectivité locale sélectionnée dans le cadre de l'étude.

Cet outil évalue la gouvernance interne de la collectivité locale, la capacité des acteurs fondamentaux de la collectivité locale et leur rôle dans l'amélioration de l'intégrité du système en général. Il évalue également la

portée de l'engagement à la transparence des décisions et à l'information, la participation du public et l'efficacité du contrôle et de la redevabilité.

Les présents termes de référence indiquent comment cette activité sera conduite dans trois communes pilotes sur le plan national. Le MDGL et l'ANCB ont souhaité que l'expérience soit faite dans les trois types de communes. En effet, dans la négociation du contrat avec la DDC, il était prévu deux communes ; mais avec les réformes en cours dans la décentralisation, l'ANCB et le MDGL ont souhaité que l'expérience puisse se conduire dans une commune en rapport avec les trois types de communes à savoir statut particulier, statut intermédiaire et ordinaire. Un avis de non objection sera envoyé à la DDC via GFA à cet effet.

II- Objectif et résultats attendus

1- Objectifs

L'évaluation du SLI vise à accroître l'intégrité dans les collectivités locales à travers :

- L'évaluation de la transparence des procédures et mécanismes par rapport aux services fournis ;
- L'efficacité des systèmes de gestion dans les administrations locales, l'intégrité et la redevabilité du personnel;
- Le renforcement du rôle des différents secteurs de la société dans le cadre de la redevabilité sociale;
- La formulation de recommandations, en coopération avec le groupe cible, afin d'améliorer le système d'intégrité locale.

2- Résultats attendus

Les résultats attendus de l'activité sont :

- L'évaluation de la transparence des procédures et mécanismes par rapport aux services fournis est réalisée ;
- L'efficacité des systèmes de gestion dans les administrations locales, l'intégrité et la redevabilité du personnel sont mesurés ;
- Le rôle des différents secteurs de la société dans le cadre de la redevabilité sociale est renforcé ;
- Des recommandations sont formulées à travers un plan d'actions, en coopération avec le groupe cible, afin d'améliorer le système d'intégrité locale;

III- Produits attendus /livrables

Des résultats attendus de l'activité, il ressort les livrables suivants :

- Une approche d'évaluation du Système Local d'Intégrité ;
- Un document (rapport) évaluant le Système Local d'Intégrité dans chacune des deux communes avec des recommandations. Chaque rapport doit rendre compte des enquêtes, des recherches et des ateliers d'intégrité selon un processus participatif avec les différentes parties prenantes. La mission est appelée à organiser des ateliers avec

les acteurs concernés pour présenter les résultats des travaux et les valider ;

- Un plan d'action pour chaque commune;
- Des outils pour le plaidoyer et le suivi des plans
- Un rapport de mission avec des recommandations.

IV-Méthodologie

○ Choix des Communes :

Initialement deux (02) communes étaient retenues. Pour respecter les réformes actuellement en cours, la phase pilote couvrira trois(03) communes :

- 1 commune à statut particulier,
- 1 commune intermédiaire,
- 1 commune ordinaire.

Des critères retenus pour le choix d'une commune par catégorie sont entre autres :

- Avoir au niveau du conseil communal la présence de partis soutenant le pouvoir en place et de partis de l'opposition ;
- Avoir une bonne collaboration avec la majorité des parties prenantes dans la gestion de la commune.

○ Étape de mise en œuvre :

L'activité sera mise en œuvre suivant les étapes suivantes:

- Mise en place du Comité consultatif du SIL/SLI (SG MDGL, ANCB, les Préfectures, Maires et SE des trois communes, SWB, DDC/GFA). Il doit être installé avant le démarrage du processus. Social Watch Bénin entreprendra des rencontres préparatoires avec le SG MDGL et l'ANCB.

Les responsabilités principales du Comité consultatif sont entre autres :

- Conseiller sur les principaux aspects de la mise en œuvre du processus et assister dans l'identification des acteurs qui feront l'objet des entretiens.
- Participer à la cartographie des parties prenantes ;
- Passer en revue et commenter le projet de rapport SIL ;
- Participer à l'atelier SIL/SLI ;

- Participer à l'atelier de l'analyse de la volonté politique et de la planification du plaidoyer.
- Recrutement des chercheurs-euses : il sera recruté par commune, un binôme de chercheurs-euses pour assurer cette expérience pilote soit quatre chercheurs-euses.
- Formation des chercheurs sur le SIL/SLI : une formation des chercheurs et chercheuses (experts recrutés) sera assurée pour se familiariser avec le processus de recherche et les indicateurs du SIL/SLI . Il s'agit d'atelier d'harmonisation des savoirs sur le SIL/SLI avec l'ensemble des outils à mettre en œuvre sur le terrain.
- Recherche et rédaction de rapports préliminaires : Le chercheur ou la chercheuse procède à une analyse situationnelle de l'«environnement de la gouvernance locale», afin de pouvoir contextualiser l'évaluation. Il ou elle passe ensuite à la collecte de données sur l'unité du gouvernement local en cours d'évaluation (selon les indicateurs du SIL/SLI), au moyen d'études documentaires et d'entretiens détaillés avant de produire le rapport préliminaire.
- Organisation d'ateliers locaux d'intégrité : des ateliers sont convoqués pour discuter des conclusions, ainsi que pour formuler des recommandations et des solutions permettant de renforcer le système local d'intégrité.
- Élaboration et suivi des plans d'actions de renforcement de l'intégrité locale : les reformes seront synthétisées sous forme de plan d'actions à mettre en œuvre avec un mécanisme de suivi.
- Mise à l'échelle nationale à partir du résultat des communes pilotes.

○ ***Approche consultative et validation des résultats***

Le processus d'évaluation devra comporter une forte composante consultative, visant à impliquer les principaux acteurs locaux du gouvernement, de la société civile et des [autres secteurs concernés]. Cette approche a deux objectifs : générer des preuves et impliquer un large éventail de parties prenantes en vue de créer un élan, une volonté politique et une demande civique pour les initiatives de réforme.

V- Mission / mandat et tâches des chercheurs (euses)

Les tâches à exécuter sont entre autres :

La mission des chercheurs (euses) tout en respectant les normes de qualité et de délais dans la remise des analyses et des rapports d'évaluation et de suivi. Il(s) assurera(ont) les fonctions suivantes :

- Proposer une approche méthodologique intégrée et participative pour évaluer le Système Local d'intégrité (possibilité de se référer à la méthodologie développée par Transparency International et l'adaptation de la méthodologie au contexte local) ;
- Élaborer des outils pour les enquêtes, des recherches et des ateliers de consultation selon un processus participatif avec les différentes parties prenantes ;
- Identifier les priorités pour renforcer le système Local d'Intégrité ;
- Développer des outils pour le suivi du Système Local d'Intégrité ;
- Organiser des ateliers de consultations /d'intégrité pour formuler des recommandations et des propositions pour la mise en œuvre des réformes et des mesures adéquates pour renforcer l'intégrité au niveau local ;
- Assurer le plaidoyer pour le renforcement du Système Local d'Intégrité ;
- Développer un plan d'action pour les communes pilotes, selon un processus participatif avec les différents acteurs concernés.

VI-Profil des chercheurs (euses)

La mission sera conduite par des chercheurs /euses répondant aux critères suivants:

- Maîtrise de la langue française (essentielle)
 - Formation en sciences politiques, administration publique, droit ou autres sciences sociales pertinentes;
 - Bonne maîtrise des réformes dans le secteur de la décentralisation et de la gouvernance locale ;
 - Excellente compréhension du cadre juridique et de la pratique réelle des communes et des institutions de gouvernance du Bénin;
 - Être familier avec les questions de transparence, de redevabilité et de lutte contre la corruption;
 - Compréhension claire et familiarité avec la méthodologie SNI de Transparency International;

- Capacité à rédiger de manière succincte et pour un auditoire non académique.
- Large expérience de travail avec des clients de la société civile, particulièrement les ONG axés sur le plaidoyer.

VII- Pièces constitutives du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre ce qui suit:

- Une lettre décrivant votre motivation et vos qualifications pour ce travail;
- Un curriculum vitae comprenant les coordonnées de deux références;
- Copies des diplômes ;
- Des liens, des références à des échantillons de travail antérieurs.

N.B : les dossiers peuvent être déposés au secrétariat administratif de Social Watch Bénin ou envoyés à l'adresse appel@socialwatch.bj au plus tard le **25 mai 2022 à 17 heures** avec la mention en objet : « **Recrutement de chercheurs-euses dans le cadre de l'expérience pilote du Système Local d'Intégrité dans trois communes au Bénin** »

VIII- Les parties prenantes et synergie

Cette activité se conduira en collaboration avec le MDGL, les préfectures des deux communes cibles, l'ANCB, les deux communes concernées, GFA, la DDC et les OSC opérant dans ces communes. Les actions de communications seront assurées par la FeRCAB qui a des membres dans la zone géographique des communes cibles.

IX-Lieu, durée et période de la mission (calendrier indicatif/chronogramme)

Cette activité est prévue pour démarrer en mai 2022 avec les travaux préparatoires pour assurer la phase de terrain. Une fois les rapports disponibles et les publications/vulgarisation faites, les plans d'actions seront financés pour la mise en œuvre des recommandations SLI. Donc l'activité est partie pour tout le reste de l'année avec le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions.

X- Suivi et supervision

Le suivi et la supervision seront assurés par l'équipe du programme PALIRED et GFA. La DDC pourrait au besoin prendre part à certaines étapes de l'activité.

XI-Financement

Le financement de l'activité est assuré par la ligne A.2.2.4.3 du financement de la DDC au programme PALIRED.

XII- Grille d'évaluation des candidatures (personnes ressources/chercheurs)

Critères	Rubriques / Documents	Notes maximales
1- CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	Une lettre décrivant votre motivation et vos qualifications pour ce travail;	10
	Un curriculum vitae comprenant les coordonnées de deux références;	10
	Copie diplôme ou des diplômes	15
	Des liens, des références à des échantillons de travail antérieurs;	15
	Total 1	50
2- EXPERTISE Et CAPACITE TECHNIQUE	Expériences dans le domaine de la mission (CV)	15
	Des liens, des références à des échantillons de travail antérieurs;	25
	Copies des diplômes (voir TDR)	10
	Total 2	50
	TOTAL	100

Grille d'évaluation des candidatures (suite)

N°	Nom et prénoms du Candidat	Notes	Rang
1			
2			
3			
4			